



Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle du 14 avril 2022.

Présents : Catherine BOSSU, Dominique CLINCKX, Yves DECALF (visio), Dominique ENGALENC (visio), Stéphane LANDAIS, Gérard LEMARINIER (visio), Jacques RIVOALLAN, François THISSE (visio), Pierre SCHLEGEL (visio), José LAPCHIN a donné son pouvoir au président.

La connexion en visioconférence a été très laborieuse, l'AG n'a débuté qu'avec 35 minutes de retard. En l'absence sur place du président, l'AG est présidée par Alain VILATTE 2^{ème} vice-président. 25 pouvoirs ont été transmis avant l'AG, et seront donc comptabilisés.

En suivant l'ordre du jour :

Rapport Moral et d'Activité 2021 : fait par le secrétaire général Yves VERHAEGHE, il a été communiqué à tous les présents, et sera envoyé à tous avec ce compte-rendu. Après ajout à la demande d'Alain VILATTE des noms de nos nouveaux élus à la CARMF : Catherine BOSSU, François THISSE et Alain VILATTE comme délégués, et Jacques RIVOALLAN comme administrateur suppléant, à tous le Conseil d'Administration renouvelle ses félicitations.

Après vote, ce rapport est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport financier 2021 et compte d'exploitation, présenté par le trésorier Gérard LEMARINIER, il sera également adressé à tous les présents, il témoigne de la bonne santé financière de notre syndicat : 22 615 € de recettes (dont 22 153 de cotisations individuelles et 462 de cotisations groupées), 21 880,54 € de dépenses (dont 10 000 € versés au compte sur livret qui se monte désormais à 45 106,82 €), donc un solde positif annuel de 734,46 €, notre compte bancaire au 31 décembre 2021 se montait à 16 064,76 €.

Bien sûr les différentes restrictions liées à l'épidémie n'ayant pas permis de déplacements ont eu un impact très bénéfique sur les comptes, pour le reste nos dépenses sont stables.

Après lecture par le président du rapport du vérificateur aux comptes José LAPCHIN, lequel le 1^{er} avril 2022 certifie que ces comptes semblent réguliers et sincères et propose de donner quitus au trésorier, le vote à l'unanimité des présents et représentés le confirme.

Le budget prévisionnel prévoit des dépenses de fonctionnement stables, mais les frais de déplacements et de réceptions vont bien entendu reprendre, à suivre donc. Dans l'immédiat la bonne situation financière incite à garder la cotisation annuelle à 66 € pour 2023 : adopté.

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration : 6 membres du CA sont sortants et rééligibles pour 3 ans : les Docteurs DECALF, DELATTRE, ENGALENC, GILSKI, THISSE et VASSEUR, 1 nouveau membre se présente Dr Jacques RIVOALLAN (Quimper) qui avait déjà été coopté au Conseil d'Administration du 30 septembre 2021. Leurs candidatures sont acceptées et ils sont tous élus à l'unanimité des présents et représentés.

Il y a désormais 15 membres au CA, le président rappelle que nos statuts prévoient 15 à 18 postes, 3 restent libres ...

Actualités Retraite : présentées sous forme de power-point par le président Yves DECALF, il est joint à ce compte-rendu.

Outre l'actualité sur les lois récentes, en particulier la réforme du statut de conjoint collaborateur, les mesures contenues dans la loi de financement de la SS pour 2022, et autres mesures sociales, enfin un rappel sur le projet de réforme du candidat Emmanuel MACRON (après l'abandon du projet de 2017).

Le SN-MCR émet 5 propositions : assurer la pérennité et l'autonomie des régimes de retraite spécifiques aux professions libérales, garantir les réserves des caisses autonomes des professions libérales, déterminer une assiette unique équitable pour les prélèvements sociaux des libéraux (cotisations de SS et CSG-RDS), donner des droits aux professionnels en cumul emploi-retraite, étendre la majoration 3 enfants et plus à la retraite de base.

Enfin en ce qui concerne l'ASV : maintenir ce régime et sa prise en charge par la SS aux 2/3 pour les secteurs 1 et Optam, permettre son évolution en tenant compte de l'inflation comme l'ont demandé tous les syndicats de médecins libéraux, 2,9% en 2021 et probablement 4 à 4,5% en 2022.

Questions diverses : le CA charge le Dr RIVOALLAN, désormais administrateur suppléant à la CARMF, de se faire notre représentant auprès de celle-ci, et de nous tenir régulièrement informé.

Fin : de l'Assemblée générale annuelle à 12heures 10 après épuisement de l'ordre du jour.

Yves VERHAEGHE Secrétaire Général du SN-MCR.